



**PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE**

Adresse de correspondance :
Pays du Gévaudan-Lozère Mairie 48100 Montrodat
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

**Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL**

Délibération n° DE_2019_003

Objet : Contrat régional Occitanie - demande de financements ingénierie territoriale 2019

Séance du jeudi 14 février 2019

Date de la convocation:

Membres en exercice : 17

Présents : 15

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Elisabeth ACHET, Rémi ANDRE, Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Jacques BLANC, Hubert BOUT, Patricia BREMOND, Emmanuel CASTAN, Jean-Pierre DELTOUR, Gilbert FONTUGNE, Denis GRAS, Alain GUENNOU, Pierre LAFONT, Marcel MERLE, Jean-Paul POURQUIER

Représentés :

Excusés : Charles ARIENTE, Suzanne BADAROUX, Jean-Pierre BARRERE, Eve BREZET, Jean-Noel BRUGERON, René CONFORT, André CONSTAND, Yvan DALLE, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Raymonde JOUBERT, Pierre MOREL A L HUISSIER, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Michel THEROND

Absents :

Secrétaire de séance : Rémi ANDRE

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze février à 15 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Monsieur Pourquoi, Président, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses politiques contractuelles avec les territoires de projets, la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a décidé d'accompagner les territoires ruraux par des aides financières pour l'ingénierie territoriale.

Sont éligibles les PETR, Pays et associations de développement territoriales préfiguratrices d'un PETR.

Les dépenses éligibles concernent les dépenses de personnel (salaires bruts chargés) des structures

PRÉFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 26/02/2019
048-200078343-20190214-DE_2019_003-DE

bénéficiaires, les études et AMO spécifiques.

Chaque année, une demande de subvention devra être adressée au Conseil régional, précisant le plan d'actions par un document d'objectifs et un budget prévisionnel.

Pour 2019, les actions suivantes sont proposées au titre de l'ingénierie (voir tableau prévisionnel en annexe) :

- Animation du contrat territorial régional à hauteur de 0.30 ETP pour un montant de 9142€
- Animation de la démarche « Bourgs-centres » à hauteur de 0.30 ETP pour un montant de 8093€ d'aide régionale
- Animation du programme Leader du GAL du Gévaudan-Lozère à hauteur de 2.30 ETP pour un montant de 10 542.53€
- Animation des politiques d'Accueil de nouvelles populations 2018-2021 à hauteur d'un temps plein pour un montant de 2746€
- Animation de la filière « Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales » à hauteur de 0.67 ETP pour un montant de 8640€ (mai à décembre)
- Etude pour les orientations stratégiques du SCOT à hauteur de 16% de la dépense éligible, soit un montant de 960€

Soit une demande d'aide totale au titre des crédits régionaux à hauteur de 40 111.73€, sur une dépense subventionnable de 200 105€.

Aussi,

Vu la délibération n°2017/AP-NOV/11 de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, en date du 3 novembre 2017, adoptant le DISPOSITIF REGIONAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'INGENIERIE A DESTINATION DES TERRITOIRES RURAUX,

Vu la délibération n°CP/2018-DEC/11-11 de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée, en date du 7 décembre 2018, validant le contrat cadre « Aubrac Olt Causse Gévaudan »,

Vu la Délibération du Conseil syndical du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère, validant la tenue régulière de son débat d'orientations budgétaires le 14 février 2019,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Valide le plan d'actions 2019 et le budget prévisionnel défini au titre de l'ingénierie territoriale 2019 du Contrat Régional Occitanie
- Autorise en conséquence le Président à solliciter auprès de la Région toutes les subventions présentées au budget.

Pour extrait certifié conforme,
A Montrodat, le 14 février 2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 26/02/2019
et publié ou notifié
le 27/02/2019


Jean-Paul POURQUIER
Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 26/02/2019
048-200078343-20190214-DE_2019_003-DE